

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance extraordinaire tenue le 11 mars 2025, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 509-24 décrétant des dépenses de 6 408 688 \$ et un emprunt de 2 104 608 \$ pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers de Dunham*

Ce règlement a pour objet de prévoir les dépenses et l'emprunt pour procéder aux travaux pour le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers incluant notamment des travaux d'aménagement intérieur et ameublement, d'infrastructures, de prélèvement, gestion et traitement des eaux, d'aménagement extérieurs et à tous les travaux accessoires à cette construction, incluant les honoraires professionnels, contingences et frais de financement reliés à ce projet.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 mars 2025.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca.

FAIT À DUNHAM, CE 17 MARS 2025.

Jessica Tanguay,
Directrice générale adjointe et greffière
